Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Septembre 1898. No. 44.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne....... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

RAPPORT DE M. J. ERN. CYR

Delegue de la Cour Tache, No. 252, de l'Ordre des Forestiers Catholiques

A LA CONVENTION D'ETAT DU MINNESOTA

Tenue a LeSueur, le 16 Aout Dernier

Monsieur le chef Ranger, Messieurs et Frères.

J'ai cru vous être agréable ce soir, en vous donnant un compte-rendu de la 4ième Convention des Forestiers Catholiques de de l'Etat du Minnesota, tenue à Le Sueur le 16 août dernier. Cette tâche, si je puis l'appeler ainsi, m'est d'autant plus douce qu'elle me permet en même temps de remplir un devoir que m'impose tout naturellement ma position de délégué à cette Convention.

Quelques notes sur Le Sueur et son origine, ne seront pas ici hors de place, car, je suis heureux de pouvoir faire connaître cette charmante petite ville si généreuse et si hospitalière. Située sur la rive Est de la Rivière Minnesota, à 63 milles au Sud Ouest de la ville de St. Paul; Le Sueur dont la population totale n'est que de 2 500 âmes, compte à peu près 360 familles catholiques, ce qui donne une population catholique moyenne de 800 âmes Comme dans toutes les petites villes américaines, l'étranger y trouve un mouvement et une activité, dans les affaires, peu ordinaires de côté-ci de la frontière. Deux rues principales parallèles à la Rivière Minnesota, se partagent le quartier des affaires et celui des résidences. On y compte une église catholique, et cinq églises destinées au culte protestant.

Etant le centre agricole du comté de Le Sueur et malgré sa population peu nombreuse, cette petite ville possède trois banques, deux journaux hebdomadaires, un moulin à farine, une manufacture de laines et une manufacture de voitures.

La partie des résidences charme l'œil par sa beauté pittoresque. On y voit des résidences princières qui, me dit-on, ont coûté jusqu'à $18,000. Evidemment, si le *Yankee* de Le Sueur, comme ses frères d'autres parts, est adorateur du "Mighty dollar," pour ne pas dire du *veau d'or*, il aime aussi à retrouver le soir le repos et le confort à son foyer. En effet, quelle ambition plus noble et plus légitime que celle qui porte l'homme à dorer et embellir le nid où doivent s'épanouir pendant sa trop courte existence, les êtres qui lui sont chers. Les poètes auront beau chanter que le bonheur ne se trouve que sous le toit de chaume, je me permettrai de différer d'opinion avec eux, quitte à leur faire perdre cette douce et innocente illusion.

Non, pour le cœur pur et l'homme honnête, la fortune est un accessoire bien puissant pour augmenter la somme de bonheur chez celui à qui la conscience ne reproche rien.

Avec cette digression de mon sujet je continue. Quelle a été l'origine du nom de Le Sueur, donné à le petite ville dont je viens de vous parler?

Le Sueur était un voyageur français qui le premier, visita le pays connu aujourd'hui sous le nom de Minnesota. Il y fit son premier voyage en 1683 En 1689 il y fit un second voyage en compagnie du fameux voyageur Nicholas Perrot et, en 1693, il y fut envoyé de nouveau par le comte de Frontenac. Après deux ans de séjour dans ces régions, vierges encore de toute civilisation, il se rendit à Montréal et amena avec lui un chef Sioux et une Sauvagesse, femme de ce dernier. C'étaient les premiers sauvages de cette terrible tribu que l'on voyait à Montréal. Dans son voyage de 1693 au pays des Sioux, comme on appelait alors la région du Minnesota, Le Sueur bâtit un fort au lac Pepin, sur le haut du Mississipi. Vers cet époque, il fit un voyage en France et, appuyé sur le connaissance des langues sauvages de ces pays où l'avait déjà conduit, son audacieux esprit d'aventure, il obtint le commandement de tout le haut Mississipi, avec le monopole de la traite des fourrures pour dix ans, promettant, en retour, de conquérir à la France cette immense région. Après s'être procuré un vaisseau, il fit voile vers le Canada, fut pris par les anglais, et lorsque la paix fut rétablie, il retourna en France.

Nous le retrouvons quelque temps après à la Louisiane où, il continue ses entreprises commerciales. Il n'y avait pas de repos pour cet infatigable voyageur et, au mois d'Avril 1700, il se décida à entreprendre un nouveau voyage au pays des Sioux.

Il s'embarqua avec vingt-cinq hommes dans une petite barque, appelée felouque, faible vaisseau dont on se servait alors pour voyager sur la Méditerranée.

Parmi ceux qui l'accompagnaient, était un charpentier de navire nommé Penecaut et qui a laissé des notes de ce voyage. Nos hardis voyageurs arrivèrent à l'embouchure de la Rivière St-Pierre au mois de septembre suivant, après cinq mois de navigation à travers tous les dangers et les obstacles que présentaient ces solitudes mornes dont le sol n'avait été foulé que par les tribus barbares qui s'entre-tuaient pour s'en disputer la possession.

Le Sueur monta quelque peu la Rivière St-Pierre où il bâtit un fort qu'il appela le fort L'Huillier.

Ce fort bâti avec des pieux, renfermait les quelques habitations destinées à abriter les nouveaux conquérants pendant l'hiver, tout autant qu'à les protéger contre les attaques des terribles Sioux. Après y avoir passé l'hiver et, après s'y être fait une abondante provision de peaux de castor, il se mit en route pour la Louisiane.

Quelque temps après, il retourna en France où, après beaucoup de pourparlers et de délais, il obtient de nouveaux pouvoirs du gouvernement français et se dirigea de nouveau vers la Louisiane. Il tomba malade en mer et mourut, quelques jours après son arrivé.

Telle fut la carrière et la fin de ce hardi voyageur qui, comme tant d'autres de nos compatriotes, a légué son nom aux grandes villes de la République Américaine. Tout voyageur, quelque peu soucieux de s'instruire, en traversant les pays qu'il visite peut, s'il veut s'en donner la peine, trouver matière à de grands enseignements. Fils de la vieille France, comme nous tous, je dois avouer, que je me suis senti ému en foulant le sol de LeSueur. Il me semblait revivre dans le passé, lorsque notre mère patrie prodiguait le plus pur de son sang, pour la découverte de ces immenses territoires, et l'évangélisation des peuplades sauvages.

C'est alors que je me suis rappelé les beaux vers de notre poète lauréat, lorsqu'il décrit la découverte du Mississipi. Permettez-moi de vous en citer quelques strophes.

Le grand fleuve dormait couché dans la [Savane.
Dans les lointains brumeux passaient en [caravane
De farouches troupeaux d'élans et de bi- [sons.
Drapé dans les rayons de l'aube matinale,
Le désert déployait sa splendeur virginale
Sur d'insondables horizons.

Oui, deux siècles ont fui! La solitude [vierge
n'est plus là! du progrès le flot montant [submerge
Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
Où le désert dormait grandit la métropole;
Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
Sous l'arche aux pilliers de granit!

Plus de forêts sous fin: la vapeur les sil- [lonne!
L'astre des jours nouveaux sous tous les [points rayonne;
L'enfant de la nature est évangélisé;
Le soc du laboureur fertilise la plaine;
Et le surplus doré de sa gerbe trop pleine
Nourrit le vieux monde épuisé!

Des plus purs dévouements merveilleuse [semence!
O Jolliet, et vous apôtres ingénus,
Humbles soldats de Dieu, sans reproche et [sans crainte,
Qui portiez le flambeau de la vérité sainte
Dans ces parages inconnus!

Des volontés du ciel exécuteurs dociles,
Vous fûtes les jalons qui rendent plus fa- [ciles
Les durs sentiers où doit marcher l'huma- [nite,.........
Gloire à vous tous! du Temps franchissant [les abimes
Front à l'immortalité!

Et toi, de ces héros généreuse patrie
Sol Canadien que j'aime avec idolâtrie,
Dans l'accomplissement de tous ces grands [travaux,
Quand je pèse la part que le Ciel t'a [donnée,
Les yeux sur l'avenir, terre prédestinée,
J'ai foi dans tes destins nouveaux!

Avec ces quelques notes sur la ville de LeSueur et son fondateur, je vais maintenant vous entretenir sur la position de la Cour d'Etat du Minnesota, à laquelle nous appartenons.

Le nombre total des cours et des membres sous cette juridiction était au 1er juillet dernier, comme suit.

Minnesota,	113	Cours.	6116	membres.
Dakota-Nord	16	"	627	"
Dakota-Sud	3	"	62	"
Manitoba	2	"	110	"
Total	134	"	6,934	"

Sur 134 cours, 113 étaient représentées chacune par un délégué, ce qui, avec les Forestiers visiteurs, donnait une assistance à la convention d'à peu près 200 membres.

La réception donnée aux délégués a été une des plus belles auxquelles il m'ait été donné d'assister.

Le 16 au matin, nous arrivions à Le Sueur au son joyeux des fanfares et, au milieu d'un grand concours des citoyens. Nous nous rendîmes à la salle où devait se tenir la convention et après s'être formé en ordre de procession, nous nous dirigeâmes vers l'église Ste. Anne où le digne curé le Rév. Père Bush, jeune prêtre Irlandais, n'épargna rien pour rendre le Service Divin, aussi solennel que possible. Sur tout le parcours de la procession, trois magnifiques arches avaient été érigées et toutes les résidences et places publiques étaient pavoisées de drapeaux et banderolles. Cinq corps de musique remplissaient l'air de leurs joyeux échos; en un mot, toute la population semblait s'être donnée la main pour acclamer les Forestiers Catholiques. Une messe solennelle chantée en musique, par un chœur puissant, composé de voix d'hommes et de femmes, ne contribua pas peu à rehausser l'éclat de la cérémonie. Trois Messieurs prêtres, choisis parmi les délégués officièrent et le sermon de circonstance fut donné par l'éloquent et jeune curé de la paroisse.

Ce sermon, dit avec tout l'art possible et la conviction la plus profonde, impressionna vivement l'auditoire, Suspendu aux lèvres du prédicateur. Ah! messieurs et Frères, c'est dans des circonstances comme celles-là, que l'on se sent heureux et fier d'être Forestier Catholique.

Je suis heureux, dit le prédicateur, de saluer en vous des Catholiques et, par conséquent des hommes de Dieu. L'Église est toujours heureuse de bénir ses enfants et plus particulièrement ceux qui comme vous, Forestiers Catholiques, donnez le bon exemple parmi les populations au milieu desquelles vous vivez. Votre mission ne se limite pas à faire le bien et à donner le bon exemple sur la terre, mais, même au delà de cette vie mortelle, vous veillez sur les êtres qui vous sont chers et qui béniront votre mémoire.

Mais dit-il, vous n'êtes pas seulement une société d'assurance sur la vie. Votre ligne de conduite vous est toute tracée par cette noble devise de votre société: "La Foi, l'Espérance et la Charité." Ah! mes frères, aimez-vous les uns les autres; appuyez vous les uns sur les autres, afin, d'éviter les écueils qui encombrent le chemin de la vie.

J'aurais, dit l'éloquent prédicateur, un conseil à donner aux jeune filles et, c'est celui-ci: Si jamais vous avez à donner votre cœur et votre main, demandez au jeune homme qui en aura fait la conquête et, plus que cela, exigez de lui, avant de sceller l'union des cœurs par le Sacrement du mariage, qu'il fasse partie de l'Ordre des Forestiers Catholiques Ce sera là, pour vous, une garantie qu'il sera bon époux, bon père de famille et que, quand il plaira à Dieu de marquer l'heure de la cruelle séparation, il aura fait en sorte d'assurer votre pain et celui de vos enfants. Que le bon Dieu, dit-il, bénisse vos délibérations et qu'il vous protègent ainsi que vos familles.

Après la messe, la procession se reforma et, après avoir défilé par les principales rues de la ville, elle se rendit à la salle de la convention où chacun se dispersa.

A la séance de l'après-midi, à 2.30 heures, une adresse de bienvenue nous fut lue par le maire de la ville, un monsieur Quackenbush. Quoique les Sioux, comme je l'ai déjà dit, aient été les premiers habitants de Le Sueur, que ceux qui m'écoutent en ce moment, ne s'effraient pas. Ce maire, type le plus parfait du *Yankee*, n'est pas un Sioux, quoique son nom puisse laisser quelques doutes là dessus.

Ce monsieur s'exprima à peu près dans les termes suivants:

Au chef Ranger et aux Forestiers Catholiques. J'ai l'agréable privilège de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans notre petite ville. Je suis heureux de vous voir aussi nombreux et, j'espère que vos assemblées seront agréables, autant que fructueuses. Nous sommes arrivés à une époque où tous, semblent heureux et, pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Nous venons justement de terminer une abondante récolte et en même temps, nous pouvons nous féliciter de l'heureuse fin de la guerre. Personne ne se plaint des temps durs et aucun nuage n'obscurcit le soleil de la prospérité.

Maintenant, au nom des Forestiers de Le Sueur et des citoyens, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Je vais remettre les clefs de la ville à votre Chef Ranger et j'ose espérer que, pendant votre séjour dans notre ville, rien de ce qui peut vous donner le confort et vous rendre heureux ne vous fera défaut.

Après la lecture de cette adresse, le maire remit au Vice Chef Ranger, M. Alexandre Richard une énorme clef, mesurant deux pieds de longueur. Evidemment, les habitants de Le Sueur, ont le cœur long et large.

Je dois ici remarquer que M. Richard qui a présidé cette convention, en l'absence du Chef Ranger d'État, retenu chez lui pour cause de maladie, est un de nos compatriotes distingués de Stillwater, Minnesota. Il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de talent, et une impartialité à l'épreuve de toute critique.

De tels hommes font honneur à notre race aux Etats-Unis.

Voici la réponse qu'il fit aux souhaits de bienvenue du maire: Monsieur le maire, Comme votre ville vient de capituler sans conditions, les envahisseurs auront bien soin de se servir des clefs avec beaucoup de discrétion. Les bâtisses publiques seront à l'abri du pillage et les citoyens ne seront pas molestés.

Si nous devions faire usage des clefs, ce ne sera que pour nous procurer des provisions et quelques rafraichissements. Nous venons ici non seulement comme Forestiers Catholiques, mais aussi comme citoyens américains, comme chefs de famille, comme époux et frères. Nous nous réunissons pour préparer des lois afin de protéger et aider ceux que nous aimons et chérissons. Quand nous ne serons plus, nous voulons laisser de bons exemples à nos descendants et comme ils seront de bons catholiques il devront nécessairement comme de bons et véritables citoyens américains porter haut et fermele vieux drapeau aux trois couleurs; ce drapeau de la plus noble et de la plus grande république de la terre. M. Richard remercia le maire et les citoyens de Le Sueur, pour leur réception si cordiale et l'assura que les clefs resteraient entre des mains loyales. J'espère, dit-il, que la convention sera fructueuse et que nous pourrons ajouter une autre page

(A suivre sur la 4me page)

Le Manitoba.

Mercredi, 21 Septembre 1898

A PROPOS DE DISCUSSION

Comme l'un des principaux membres de l'ancien Bureau d'Education, M. l'abbé Cherrier se croit tenu d'intervenir pour appuyer ce que nous avons dit au sujet du fonds de réserve des écoles catholiques.

Nous savons gré à M. l'abbé Cherrier de son intervention. Ce qu'il dit porte l'empreinte de l'autorité de son caractère et de sa longue résidence au pays.

Cette lettre met à l'abri l'honneur de tous ceux qui sont attaqués, de ceux qui sont partis et dont la mémoire doit être vénérée, comme de ceux qui sont restés pour continuer la lutte, lesquels ne doivent pas s'émouvoir des élucubrations auxquelles M. Cherrier répond, et où s'aperçoit aisément plutôt le désir de faire du mal que de servir un intérêt public.

Ces algarades portent avec elles leur contre-poison. On y voit trop l'absence de raison et l'excès de la passion. Aussi, si M. l'abbé Cherrier n'était spontanément intervenu, il n'est pas probable que nous eussions pris le moindre souci à cet égard, excepté peut être pour signaler un terrible mal auquel certaines couches de notre société sont en proie. Nous aurions suivi la ligne de conduite que la direction actuelle du *Manitoba* a prise dès le début.

Nous avons ici des droits à défendre. Nous en avons parlé, mais avec combien de modération ! rectifiant plutôt que discutant. Nulle parole aggressive ne s'est échappée de notre plume. Quand nous avons dû écrire un mot un peu vif, nous avons omis de mentionner les noms, nous avons évité les personnalités, notre désir étant d'amener ceux à qui nous nous adressons à réfléchir, mais non de les offenser ; voulant en un mot faire une œuvre utile et non une œuvre de dénigrement.

Le dénigrement, voilà le mal terrible, avilissant, qui fait le bonheur de certaines gens, lesquelles semblent croire que les journaux et la politique sont des champs clos où il faut nécessairement frapper le voisin, le déchirer, ternir sa réputation, n'importe comment, n'importe avec quoi, mais surtout par la diffamation :

Esprits du dernier ordre
Qui, n'étant bons à rien, cherchent surtout [à mordre

Depuis bientôt dix ans la lutte dure. Elle a été vive et constante. Nos adversaires, anglais et protestants, ont été parfois bien injustes à notre égard. Mais en général ils nous ont combattu sur le terrain des opinions, et non sur celui des personnalités. Ils ont respecté le caractère de nos hommes publics de tous ordres ; souvent ils ont rendu hommage à nos institutions. Dans la fatigue du combat, c'était au moins une consolation. C'était aussi un honneur ; un honneur qui appartenait à tous. L'humiliation nous vient aujourd'hui, de qui ? Hélas ! à ce moment critique et peut-être le plus solennel de notre existence religieuse et nationale sur ce sol, à ce moment où, même au milieu des divergences d'opinions qui s'accusent parmi nous, nous devrions user de calme et de discrétion, les plus amers détracteurs sortent de nos rangs ! L'œuvre de diffamation dont nos plus violents ennemis n'ont pas voulu se faire les ouvriers, trouvent parmi nous ses instruments ! Non contents de se mettre à genoux devant nos spoliateurs, ces détracteurs consentent à devenir leurs espions et nos dénonciateurs, en reprenant des accusations abandonnées et en s'employant à trouver des prétextes pour justifier leurs maîtres de nous avoir dépouillés.

Il ne faut pas trop s'appesantir sur ces choses ; car, de même que l'honneur des nôtres rejaillit sur tous, de même le rouge de la honte monte au front de tous, au spectacle de ceux qui, bien qu'en très petit nombre, ont perdu le sens moral au point de se faire plus injurieux que nos ennemis mêmes.

A quelque chose, cependant, malheur est bon. Ces excès mettront le peuple en garde contre ces faux amis.

NOTE

Nous regrettons d'être forcés de remettre au prochain numéro la suite des articles de Dom Benoit.

UNE ŒUVRE MALHEUREUSE

ET CRIMINELLE

Odieuse Calomnie contre l'Honorable Senateur T. A. Bernier

ATTENTAT AUSSI PERFIDE QUE HONTEUX

Contre la Memoire du Regrette et Venere Mgr A. A. Tache

Monsieur le Rédacteur,

L'œuvre néfaste, odieuse et criminelle, qu'un journal, né de je ne sais quel mauvais génie, poursuit au milieu de la population Canadienne Française de la Province, nous fait un devoir aussi impérieux que pénible de vous adresser, en vous demandant de vouloir bien leur donner autant de publicité que possible, les rectifications tout comme les appréciations contenues dans la présente.

L'Echo de Manitoba, No. 32, 15 sept., dans un long article intitulé "Foudroyantes Révélations," s'efforce de démontrer qu'il y a eu dans le temps, dans la section catholique du Bureau d'éducation de scandaleuses transactions, dont l'hon. Sénateur Bernier, alors surintendant des écoles catholiques, aurait la plus grande part de responsabilité. Mais pourquoi ne pas plutôt porter ces accusations directement contre la section catholique du Bureau, et contre Mgr Taché lui-même, qui a toujours présidé aux délibérations et inspiré l'action de la dite section du Bureau d'Education. Tout ce que le surintendant des écoles catholiquees a pu faire durant ses différents termes d'office, il ne l'a fait que sous la direction et avec la pleine et entière approbation des membres du Bureau. Et puisque l'occasion nous est donnée de le proclamer ici de nouveau, nous répétons que M. Bernier a toujours rempli ses fonctions en bon et fidèle serviteur et avec la plus stricte honorabilité. Aussi nous savons, et nous regrettons de voir *l'Echo de Manitoba* feindre de l'ignorer, bien qu'il le sache tout comme nous, nous savons que l'hon Sénateur Bernier n'est arrivé au poste d'honneur qu'il occupe aujourd'hui qu'à raison de ses services au pays tout comme de son mérite personnel. Sur ce point nous ne croyons pas qu'il y ait divergenced'opinion parmi les hommes marquants de notre pays ; seuls les individus de la trempe de ceux qui semblent présider aux destinées de *l'Echo de Manitoba* nous paraissent capables de traîner dans la boue, comme ils le font, le nom et la réputation de l'hon. Sénateur Bernier.

Il n'y a pas lieu pourtant de s'étonner de la chose, car de quoi n'est-on pas capable, quand on ne sait même pas respecter la mémoire sacrée du grand Archevêque Taché. Or, ne nous y trompons pas, c'est bien à Mgr Taché, ainsi qu'aux autres membres de la section catholique du Bureau d'Education que *l'Echo de Manitoba* lance la boue infecte de son odieuse hypocrisie quand il écrit ce qui suit :

"Le silence cesse d'être une "vertu, et nous sommes forcés "par les actions de M. Bernier à "faire le triste exposé de toutes "les honteuses transactions qui "ont été commises durant son "règne comme surintendant des "Ecoles Catholiques."

M. Bernier, nous le répétons, n'a jamais, comme surintendant des Ecoles Catholiques, eu d'autre *règne* que celui d'accomplir en humble et fidèle serviteur les ordres tout comme les instructions des membres du Bureau agissant sous la haute direction du regretté et vénéré Mgr Taché.

Du reste, nous allons exposer, nous aussi, la question, mais sous son vrai jour. Cela nous donera l'occasion de montrer jusqu'où le mensonge peut aller sous la plume de ceux qui ont sans doute pour sacrée la maxime Voltairienne : "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose."

Nous ne nous arrêterons cependant pas à une discussion de mots ; nous n'en avons ni le temps ni l'inclination, mais nous nous bornerons à faire toucher du doigt le gros mensonge sur lequel repose tout l'échafaudage de l'article de *l'Echo de Manitoba*—nous ne disons pas confrère, ce serait une injure trop sanglante à l'adresse de la presse catholique, tant libérale que conservatrice, du pays.

"Comme surintendant," nous dit *l'Echo de Manitoba*, "il (M. Bernier) était obligé, d'après la loi, de rendre compte au Gouvernement à chaque année de la distribution complète des sommes placées au crédit du Bureau d'Education.

"C'est précisément ce qu'il ne fit point et c'est ce qui constitue sa faute la plus grave.

"Nous avons pris la peine de revoir *tous les rapports de l'Ex-Surintendant*, (c'est nous qui soulignons), *et dans aucun cas nous (ne) trouvons une seule référence à ce dit fonds de réserve*"………

Puis, comme preuve, *l'Echo de Manitoba* fait un extrait d'une partie de rapport ayant trait à l'appropriation et aux dépenses du semestre commençant le 1er janvier 1888 et finissant le 30 juin 1888.

Voyons un peu pour le moment quelle grande peine le rédacteur de l'*Echo* a dû se donner pour revoir *tous les rapports de l'Ex-Surintendant*.

L'hon. Jas. Prendergast, dans un discours resté célèbre et prononcé à l'assemblée législative de Manitoba, le 10 et le 12 de mars, 1890, donnait le tableau suivant de la progression successive du fonds de réserve en question.

En 1880, ce fonds de réserve s'élevait à $1,807 ;

En 1881, il s'élevait à	$	5,508
1882,	do	4,690
1883,	do	1,748
1884,	do	6,131
1885,	do	7,376
1886,	do	11,400
1887,	do	13,328

Des chiffres aussi précis doivent assurément avoir été puisés à bonnes sources. Aussi l'on est tenté de se demander comment la choses ait pu échapper à l'œil scrutateur du rédacteur de l'*Echo*, à moins qu'il ne s'agisse ici d'une source d'information tout à fait secrète et inconnue du commun des mortels.

Mais, non, n'allez pas faire erreur, intelligent lecteur ; si *l'Echo de Manitoba* eût voulu s'en donner la peine il aurait trouvé tout aussi facilement que l'a fait dans le temps l'hon. Jas. Prendergast, les chiffres que la malhonnêteté seule, et peut-être aussi sa propensité au mensonge, ont empêché l'*Echo* de produire. Ces chiffres en effet se trouvent en blanc et en noir dans les documents sessionnels tout comme dans les rapports du Surintendant publiés en français.

Nous invitons *l'Echo de Manitoba* et tous ceux que la chose intéresse à voir ces rapports de M. Bernier, dûment signés. Dans celui de 1884, l'on trouvera, à la page 105 et suiv. l'état indiquant la progression du fonds de réserve pour les années 1880 à 1884.

Un état de la progression du même fonds de réserve se trouve pareillement au rapport pour l'année 1885, page 46, au rapport pour l'année 1886, page 35.

Ajoutons les paroles de l'hon. Jas. Prendergast relativement à ce fonds de réserve : "Depuis 1871," dit-il dans le discours dont nous avons parlé plus haut, "les rapports des deux surintendants d'Education ont été d'année en année déposés sur la table de cette Assemblée, indiquant en toutes lettres et chiffres quand les deux fonds de réserve furent créés et comment ils s'accrurent ; et d'année en année ces rapports ont été adoptés par nous avec ordre de les faire imprimer dans nos documents sessionnels."

Qui, nous le demandons maintenant, de M. Bernier ou de *l'Echo de Manitoba*, se trouve surpris en flagrant délit ?

Si, dans le rapport du surintendant pour 1888, il n'est pas fait mention du fonds de réserve, c'est qu'alors les circonstances avaient bien changé.

L'Echo de Manitoba, qui sembie ignorer ce que c'est que d'être franc et loyal, se borne à ne citer d'une clause importante relative à cette question que la partie amendée, et cela pour en tirer une conclusion aussi erronée que malhonnête. La voici : "par cette ordonnance, dit l'*Echo* (ordonnance 1888(*tous les argents au credit* du Bureau d'Education devaient être transmis au département du Trésor."

Mais nous allons citer la clause première, et la clause amendée, car nous n'avons pas peur de la vérité ; nous n'avons au contraire qu'un désir, celui de la produire au plus grand jour possible.

Acte scolaire 1881 clause 88," "Après que telle répartition aura été faite à la section Protestante et à la section catholique du dit Bureau d'Education, la somme due à chaque section sera payée en deux paiements semi-annuels."

Acte scolaire 1881, clause 88, telle qu'elle doit se lire une fois amendée par l'acte de 1888 : "Après que telle répartition aura été faite à la section "Protestante et à la section catholique du dit Bureau d'Education, la somme due à chaque "section sera placée au crédit des "dits bureaux respectifs par "comptes à être ouverts dans les "livres du département du Trésor et au bureau de l'Auditeur !"

Il faut être ignorant ou malhonnête pour tirer de ces prémisses la conclusion à laquelle *l'Echo de Manitoba* est arrivé.

Il est clair en effet : 1o que cette clause s'adresse au Gouvernement et ne peut avoir de rapport qu'aux sommes futures.

2o Elle trace les devoirs du Gouvernement et non ceux des Bureaux. Elle ne parle de ceux-ci que pour dire qu'on leur devra. 3o Elle ne dit pas que les bureaux placeront leurs argents au crédit du Gouvernement, mais elle dit au contraire que le Gouvernement placera au crédit des bureaux les sommes qu'il leur devra.

C'était donc un nouvel état de choses, une nouvelle comptabilité qui allait s'établir ; et jusqu'à ce que le Gouvernement nous demandât formellement de lui remettre notre fonds de réserve, lequel était deposé en Banque et portait intérêt au profit de la section catholique du Bureau, nous étions parfaitement justifiables de l'y laisser.

Mais cela n'empêchait nullement le Gouvernement d'être au fait de l'existence de ce fonds de réserve. Que l'on veuille bien lire la lettre ci-jointe de l'Hon. Jas. Prendergast, alors Secrétaire Provincial, et l'on verra si nous disons vrai.

"Département du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, le 12 juillet 1889.

"T. A. Bernier, Ex-Surintendant d'Education, Section Catholique, Winnipeg.

"Monsieur le Surintendant,

"Il y a déjà quelques mois j'avais l'honneur de vous exprimer verbalement le désir du Gouvernement de voir déposer au Trésor par MM. les Surintendants les deniers entre leurs mains"

"J'ai subséquemment reconnu qu'en présence des amendements qui venaient alors d'être faits touchant l'administration des octrois scolaires, la forme de ma demande pouvait prêter à l'équivoque et que, de fait, *vous deviez considérer qu'elle n'avait trait qu'à la balance que vous pouviez avoir en main sur l'octroi de l'année courante.*

"Quoiqu'il en soit, pour diverses raisons, je n'ai pas renouvelé cette demande quant aux sommes résultant des balances accumulées des années antérieures.

"Je dois cependant aujourd'hui renouveler cette demande d'une manière générale, demande au reste qui ne porte que sur un détail d'administration interne et nullement sur la propriété des deniers en question, laquelle est définitivement acquise et ne pourra souffrir de doute en aucun temps."

"J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Surintendant,

"Votre très-humble serviteur,

(Signé)

James E. P. Prendergast

Secrétaire Provincial.

Que suit-il de cette lettre ? 1o Que le fait de l'existence d'un fonds de réserve était parfaitement connu du Gouvernement, puisqu'un membre du gouvernement s'en préoccupe plusieurs mois avant l'époque des prétendues découvertes, et fait part au Surintendant du *désir* de ses collègues. 2o Que la section Catholique du Bureau d'Éducation était parfaitement justifiable de mettre en doute l'autorité du Gouvernement de demander le versement au Trésor de ce fonds de réserve, puisqu'un membre du gouvernement dit que le Surintendant a dû comprendre de ses paroles que ces argents devaient rester entre les mains du Bureau. 3o Que le Gouvernement reconnaissait à la section Catholique du Bureau la propriété pleine et entière des deniers accumulés par la dite section.

Et dire qu'en tout cela l'on veuille trouver un crime à la charge du Surintendant, lequel aurait à dessein enveloppé du secret le plus mystérieux l'existence d'un fonds de réserve. Ridicule, et absurde au possible ! En effet, le Bureau d'Education comptant l'un des membres du gouvernement dans son sein, il ne pouvait même venir à la pensée de ce Bureau ou du Surintendant qu'il fût possible d'avoir des secrets pour ce gouvernement.

Et en face des appréciations si claires et si précises contenues dans la lettre citée plus haut, nous demandons au lecteur impartial de quelles transactions *scandaleuses* notre Bureau a bien pu se rendre coupable.

Il fallait sans doute attendre la naissance d'un journal d'une véracité comme celle que possède *L'Echo de Manitoba* pour nous faire les révélations *foudroyantes* qu'il prétend avoir découvertes. Mais non, que l'on ne s'y trompe pas. En effet, *L'Echo de Manitoba* n'a pas la paternité de ces inventions mensongères ; d'autres calomniateurs non moins éhontés les avaient déjà depuis longtemps lancées dans le public. Mais cette fois du moins le venin de la calomnie n'avait pas coulé d'une plume catholique ; car nos catholiques d'alors étaient tous hommes qui faisaient profession de principes et ils avaient le respect sacré de la vérité Aussi ce fut l'Hon. Jas. Prendergast lui-même, un libéral, disons-le en passant, mais non de l'école de ceux qui dirigent *L'Echo*, qui se chargea de fustiger comme ils le méritaient nos insignes détracteurs d'alors.

Après avoir cité la clause de la loi qui autorisait la création d'un fonds de réserve, et après avoir expliqué comment et pourquoi la Section Catholique et la Section Protestante du Bureau d'Education avaient établi chacune leur fonds de réserve, l'Hon. Jas. Prendergast donne dans un tableau succinct les chiffres que nous avons nous-mêmes reproduits plus haut ; puis, traitant comme il le mérite le prétendu scandale dont le Bureau d'Education se serait rendu coupable, il conclut dans les termes suivants :

"Les $13,000 ont maintenant été remis au gouvernement, dont assurément je mets en doute l'autorité en cette matière.

"Cependant je souhaite sincérement que dans vingt ans d'ici, s'ils sont encore au pouvoir, les messieurs qui occupent les bancs du trésor puissent renouveler ce scandale, en montrant que leurs constantes économies ont eu pour résultat de leur permettre de déposer dans une banque autorisée par le gouvernement un aussi joli montant au crédit de la province."

Ajoutons comme couronnement à cette sanglante satyre, les paroles non moins sanglantes qu'écrivait en 1893 le grand Archevêque Taché :

"Aucune des lois alors existantes n'autorisaient le Gouvernement à reprendre ces fonds (nos fonds de réserve) et la justice la plus élémentaire voulait qu'ils fussent employés au bénéfice des Écoles catholiques auxquelles ils appartenaient. La section Catholique du Bureau d'éducation fit des instances pour que cet argent fut distribué aux écoles ; on ne tint aucun compte de ses justes réclamations ; la somme fut versée dans les fonds consolidés de la Province Le Trésorier Provincial la comptait comme une des économies opérées par l'administration. C'était purement et simplement une spoliation illégale et une flagrante injustice".

Il y aurait beaucoup à dire encore sur l'article de l'*Echo de Manitoba* dont les assertions sont aussi mensongères les unes que les autres ; mais comme nous l'avions dit en commençant, nous avons voulu nous borner à faire toucher du doigt le gros mensonge."Ab uno disce omnes": par l'un connaissez tous les autres. C'est cette grosse et odieuse calomnie qui a valu à *l'Echo de Manitoba* de se voir honteusement refusé à l'avenir admission au palais Archiépiscopal. Monseigneur Langevin, dont la devise est de conserver sacré le dépot qui lui a été confié par son illustre prédécesseur, a cru de son devoir d'éconduire avec indignation cet ignominieux calomniateur. Fidèle à marcher sur les traces de notre Ordinaire, nous prions *L'Echo de Manitoba* de ne plus venir frapper à notre porte, car nous devrons l'informer, nous aussi, que nous ne donnons l'hospitalité qu'aux gens respectables.

A. A. Cherrier ptre
Ancien-Membre du Bureau d'Education, Section Catholique.
Winnipeg 20 Sept. 1898

LA PROHIBITION

Pour ou Contre ?

Le 29 du courant, les électeurs de la Puissance seront appelés à répondre à la question suivante :

"Etes-vous en faveur de l'adoption d'une loi prohibant la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses, vins, bières, cidre, et de toutes boissons alcooliques servant de breuvage ?

Pour notre part, nous répondrons : non, à cette question.

Certes, nous respectons l'opinion de ceux qui sont en faveur de la prohibition. Nous savons qu'il y a parmi eux un grand nombre d'esprits sincères et généreux qui poursuivent par ce moyen l'assainissement de la société et la suppression des excés et des ruines qui sont le résultat d'un usage immodéré des boissons enivrantes.

Mais il faut accorder la même sincérité à ceux qui ne croient point à l'efficacité de ce remède.

Avant d'aller plus loin nous croyons devoir reproduire l'opinion de Rev. P. Lacombe, dont la conversation avec un journaliste fait en ce moment le tour de la presse :

"Le clergé catholiqne, dit le Rev. P. Lacombe, ne veut en aucune façon s'immiscer à ces "réunions publiques en faveur "de la prohibition, qui sera, à "notre avis, un fiasco complet "même si la loi était votée."

"Il n'y a personne qui ait "fait plus que nous, pour la tempérance, dans le Canada entier, "mais nous n'approuvons pas ce "mouvement."

"Nous tâchons d'empêcher nos "ouailles de boire, mais nous n'avons aucune confiance dans la "prohibition."

"Nous craignons qu'après le vote de la loi la situation sera "pire qu'elle ne l'est aujourd'hui."

"Nous louons les protestants, "qui ont tant de zèle, nous les "admirons et pensons qu'ils sont "sincères et s'imaginent faire "pour le mieux."

"Les anglicans prennent généralement peu d'intérêt à la "cause de la prohibition."

La prohibition, dit le Rev. P. Lacomhe, sera un fiasco complet.

En effet, l'exemple des autres pays et du nôtre est là pour appuyer cette assertion.

La prohibition existait de par la loi dans les Territoires du Nord-Ouest : elle n'y a jamais été observée. La contrebande s'y faisait, rarement les délinquants y étaient inquiétés, de sales liqueurs y étaient en usage.

Dans les provinces de l'Est, on a essayé le *Scott Act*, lequel établissait une espèce de prohibition locale. Dans la plupart des comtés où on l'avait adopté, on l'a rappelé. On en a ainsi proclamé l'inefficacité.

Aux Etats-Unis on constate le même résultat.

Dans le Vermont, dans le Massachusett, dans le Maine et dans le Kansas, on a passé des lois prohibitives. Le résultat a été déplorable.

Le rapport des Prisons du Maine, en 1884, après 25 ans d'expérience, dit ; "L'ivrognerie "s'accroit ; il faut une nouvelle 'législation ; dans un grand 'nombre de comtés, les lois prohibitives, apparemment, ne "l'affecte ni ne l'empêche."

Dans le Massachusetts, le rapport d'un comité de la législature, sexprime ainsi :

"Par le fait seul de l'existence "d'une loi qui cherche à empêcher l'usage des liqueurs, le "désir de boire se trouve aiguillonné... Comme c'est un négoce de contrebande, hasardeux, "il a l'effet d'en éloigner les honnêtes gens et de le laisser entre "les mains de gens malhonnêtes "qui ne se font aucun scrupule "d'empoisonner la population "par des liqueurs adultérées."

En vain l'on mettra sur pied des armées de fonctionnaires ; la contrebande, la fabrication et la vente clandestines se feront sur une grande échelle. Nous osons dire que ce sera un malheur plus grand que celui qui existe aujourd'hui, avec le système de règlementation du commerce des liqueurs.

Si ce système de règlementation n'est pas suffisant, eh bien ! qu'on le réforme. C'est là, croyons-nous, avec les influences religieuses et morales, qu'est le remède.

Que les prohibitionistes emploient leur zèle à obtenir un bon système de règlementation, et à le faire observer, et ils obtien-

dront les résultats qu'ils cherchent. Là-dessus, nous serons avec eux.

Nous devons rechercher la suppression des abus. Mais précisément, l'usage immodéré des boissons est simplement un abus.

Le vin, la bière, le cidre, et l'alcool même, sont des choses dont l'usage immodéré seul est condamnable.

Il y a une foule de familles qui fabriquent elles-mêmes leur vin, leur bière, et leur cidre, et se procurent ainsi des boissons rafraîchaissantes, saines et fortifiantes. Pourquoi leur ôter cette liberté? Elles ne font pas de mal.

Serait-ce à cause de l'abus qu'un voisin pourrait faire de ces bonnes choses? Mais si ce même voisin se coupe les veines avec un rasoir, ce qui serait certainement un abus, faudra-t-il bannir les rasoirs du sol canadien.

Et songe-t-on à la perturbation que cette loi apporterait dans les finances du pays et dans le commerce.

Ah! nous comprenons bien que si les liqueurs étaient des choses mauvaises de leur nature, ces considérations de finances ne devraient entrer pour rien dans la détermination à prendre. Mais ce n'est pas cela; c'est un commerce légitime en soi. Ceux qui y sont engagés ont droit de n'être pas jetés sur le pavé comme s'ils étaient des parias.

Les cultivateurs eux-mêmes seront affectés par cette loi, car elle leur fermerait l'un des marchés où s'écoulent les produits de la ferme.

Non, par la prohibition, nous ne prohiberons rien. Les alambics existeront toujours; mais au lieu de fonctionner publiquement et honnêtement, ils fonctionneront loin du contrôle salutaire des lois et nous donneront des boissons épouvantables, que les ivrognes rechercheront quand même et qui les abêtiront plus sûrement que celles qu'ils se procurent maintenant, quoiqu'ils aient tort d'en faire un abus.

Nous ne croyons donc pas en l'efficacité ni en la sagesse d'une loi prohibitive. C'est pourquoi nous voterons: non.

SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVEQUE

Sa Grandeur Mgr Langevin est parti samedi dernier pour un voyage de quelques jours. Dimanche dernier Sa Grandeur visitait le Portage du Rat et le district de Keewatin et lundi dernier, Elle prenait le steamer Shamrock pour se rendre en visite pastorale à la Rivière la Pluie et le Fort Francis.

Les R. R. P. P. Lacombe et Thibaudeau accompagnent Mgr Langevin.

Pour les gens presses

On n'a pas toujours le temps de se dorloter: c'est bon pour les gens qui ont des rentes ou des loisirs. L'homme d'affaires a besoin de suivre le mouvement de près aussi, au premier symptôme de rhume, prendra-t-il quelques doses de BAUME RHUMAL, ce qui ne l'empêchera pas de vaquer à ses occupations, sans s'astreindre à un régime spécial. 25 cts partout.

En gros chez, Martin, Bole & Wynne Co., Pharmaciens en gros, Winnipeg.

CHRONIQUE LOCALE

—M. Paré, député de La Vérendrie était à St-Boniface mardi dernier.

—Le Free Press annoncait que de la fausse monnaie circulait à Winnipeg.

—Madame Richer de St-Anne des Chênes est en promenade à Winnipeg chez M. Geo. Germain

—M. Léon Benard, de Henryville P. Q. et père de M. A. Benard propriétaire du Grand Central à Winnipeg est de passage chez son fils. En compagnie de M. Paré, de Bedford P. Q. il se rend dans l'Ouest pour y acheter des animaux.

—Mme. J. B. L'Évêque est revenu d'un promenade de quelques semaines à Ste-Anne des Chênes.

—M. J. A. Decosse, marchand de Somerset Man. était à St-Boniface au commencement de la semaine.

—On commencé lundi dernier à poser les rails du nouveau chemin de fer South Eastern. Les travaux sont poussés avec activité.

—M. l'abbé Maillard, de l'archevêché de St-Boniface est parti lundi dernier pour le collège d'Ottawa où il doit terminer ses études théologiques.

—On demande immédiatement au magasin Gareau un jeune employé de 14 ou 15 ans, de préférence sachant parlerles deux langues. 42

—La compagnie du chemin de fer Northern Pacific annonce que ses anciens taux de passage seront rétablis le 25 du mois courant. Avis aux voyageurs.

—Nos lecteurs trouveront en première page l'intéressant rapport de M. Cyr, délegué de la branche 230 des Forestiers, à la convation de Le Sueur Mininesota.

—Si vous voulez un habillement à bon marché, venez en chercher un pour $2,95 au magasin du Bon Marché chez.—J. B. L'ÉVÊQUE, Ave. Provencher, St-Boniface.

—Des amateurs de notre ville iront donner une soirée musicale à St- François-Xavier, le 25 du courant. Nous avons vu le programme et il est des plus attrayants.

—La campagne sur la prohibition bat son plein dans la province. Discussion dans les journeaux, conférences, assemblées publiques etc... A quoi tout cela va- t- il aboutir.

—L'un des ouvriers à la manufacture Guilbault s'est écraser les doigts dans les machines. Il a été conduit à l'Hôpital où l'amputation de deux doigts a été jugée nécessaire.

—N'oubliez pas de visiter le magasin du Bon Marché pour vos marchandises sèches, hardes, faites, chaussures et coiffures chez. J. B. L'ÉVÊQUE, Ave. Provencher, St-Boniface.

—M. Adolphe Blais, autre fois employé à l'École Industrielle de St-Boniface est partie la semaine dernière pour Dufresne. Man. engagé comme instituteur pour l'école de cette localité.

—M. F. W. Thompson, gérant des moulins Ogilvie à Winnipeg est de retour d'un voyage dans la province et les Territoires et il croit que le rendement pour le blé sera d'environ 38 000,000.

—Jeudi dernier le Rev. Père Allard O. M. I. a baptisè une vieille Indienne du Nord-Ouest qui est âgée de cent ans. Elle se nomme Pikwakwatons. Elle est à l'asile des invalides tenu par les Sœurs Grises.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame L. A. Gareau, mère de nos estimés concitoyens de Winnipeg, MM. C.A. Gareau et Arthur Gareau.

La regrettée défunte, Madame Gareau, est morte la semaine dernière à Montréal, âgée de 72 ans.

Nous prions nos deux amis de vouloir bien accepter l'expresion de nos vives sympathies.

—Nous recommandons à nos lecteurs la lecture des lettres si intéressantes de M. l'abbé Corbeil à Mgr L'Archevêque, que l'on a eu la gracieuseté de nous passer et que nous publions en 4me page. On verra ce qu'est la vie de missionaire dans ces contrées lointaines et les dificultés que trouvent les mineurs avant de revenir chargés de lingots.

UNE MALADIE REDOUTEE

Le rhumatisme cause plus de tourments que toutes les autres maladies —Il existe un moyen de le guérir

De "l'Advertiser", Hartland, N.B.

M. Richard Dixon, de Lower Brightton, est un des cultivateurs les plus à l'aise et des mieux connus du comté de Carleton, N. B. En juin 1897, M. Dixon fut saisi d'une attaque de rhumatisme qui le retint six semaines au lit et le fit terriblement souffrir. Sa faiblesse était devenue tellement grande qu'il ne pouvait plus se retourner dans son lit, et sa famille désespérait presque de sa guérison. Heureusement, un de ses amis, qui avait été guéri de la même maladie, par les Pilules Roses du Dr Williams, conseilla à M. Dixon de les essayer, et celui-ci suivit son avis. L'amélioration de l'état de M. Dixon était facile à constater de jour en jour. Avant cela, l'appétit lui avait fait défaut, et le premier signe de son retour à la santé était une fréquente envie de manger. Ensuite la douleur l'abandonna et la force lui revint; après avoir épuisé une douzaine de boites du remède il était aussi bien portant que jamais. Il assura à un reporter de "l'Advertiser" qu'il était parfaitement certain que les Pilules Roses du Dr Williams lui avaient rendu la santé, et depuis sa guérison il en prend une boite de temps en temps pour empêcher le retour de la maladie.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en renouvelant le sang et en fortifiant les nerfs, mais il faut le remède véritable, qui est toujours contenu dans des boîtes entourées d'un enveloppe qui porte au long la marque de commerce: "Dr Williams' Pink Pill for Pale People". Ne vous laissez pas persuader de prendre les nombreuses contrefaçons coloriées que des vendeurs sans scrupule offrent comme étant "tout à fait les mêmes En cas de doute, adressez-vous directement à: Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont., et les pilules vous seront envoyées par la poste franc de port. à 50c la boîte ou six boîtes pour $2.50.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Arr.	Arr.		Dép.	Dép.
11.00a	1.05p	Winnipeg	1.05p	9.30a
7.55a	12.01a	Morris	2.32p	12.01p
5.15a	11.09a	Emerson	3.23p	2.45p
4.51a	10.55a	Pembina	3.37p	4.15p
10.20p	7.30a	Grand Forks	7.05p	7.05p
1.15p	4.05a	Winnipeg Junction	10.45p	10.30p
	3.50p	Duluth	7.30a	
	8.10p	Minneapolis	6.38a	
	7.30p	St. Paul	7.15a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Lundi, Mercredi, Vendredi.		Mardi, Jeudi, Samedi.
Départ.		Arrivée.
10.30a	Winnipeg	4.00p
12.15p	Morris	2.20p
1.18p	Roland	1.23p
1.36p	Rosebank	1.07p
1.50p	Miami	12.53p
2.25p	Altamont	12.21p
2.43p	Somerset	12.03p
3.40p	Greenway	11.10a
3.55p	Baldur	10.56a
4.19p	Belmont	10.35a
4.37p	Hilton	10.17a
5.00p	Wawanesa	9.55a
5.23p	Rounthwaite	9.34a
Ar 6.00p	Brandon	Dé9 00a

Prenant effet le 7 déc.—Raccordement direct à Morris avec le train No. 103, allant vers l'ouest, et le train No. 104 allant vers l'est.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Départ.		Arrivée.
4.45 p.m.	Winnipeg	11.15 p.m.
7.30 p.m.	Portage-la-Prairie	8.30 a.m.

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord — Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS.	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
7 50	Winnipeg	25 35
d11 50	Portage la Prairie	a20 00
11 30	Macdonald	19 25
11 50	Westbourne	19 00
12 25	Woodside	18 30
12 50	Gladstone	18 00
13 30	Gladstone Junction	17 30
13 56	Ogilvie	17 00
14 25	Plumas	16 35
15 06	Glenella	15 47
15 40	Glercairn	15 20
16 16	Elliot	14 40
16 48	Laurier	14 06
17 15	Makinak	13 40
17 45	Ochre River	13 15
a18 30	Dauphin	d12 30
d19 36		a10 55
20 02	Valley River	10 23
20 25	Sifton	10 00
20 58	Fork River	9 25
21 35	Winnepegosis	8 45

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisins du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 12 Septembre 1898.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 10	à 0 15
Beurre, salé, la lb	0 8	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 18
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 14
Patates nouvelles, le minot	0 25	à 0 30
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 1 00
Choux, par 100	4 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 00
Foin, la tonne	3 00	à 4 50
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Bœuf vif, par lb	0 02½	à 0 03
Porc, abattu, par lb	0 06½	à 0 07½
Cochons, vif, par lb	0 05	à 0 05½
Mouton, par lb	0 07	à 0 09
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 51	à 0 51
Avoine, par minot	0 37	à 0 38
Orge "	0 00	à 0 45

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 05
" Strong Baker	1 85
" Manitoba Baker	1 45
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 15
" Nestor	0 90

BOIS ET CHARBON.

Tremble	2 25 à	3 00
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	0 00

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	6 50 à	7 00
Foin pressé, par tonne	0 00 à	0 00

Rapport de M. J. E. Cyr

(Suite de la 1re page)

brillante à l'histoire des Forestiers Catholique. Le flot du Temps pourra entrainer notre barque vers la mer; les aiguilles du Cadran qui marquent les heures de notre existence, pourront tourner incessamment, nos cheveux pourront prendre les couleurs de l'argent et de l'or, mais jamais nous n'oublierons notre agréable séjour, au milieu de la bonne et vaillante population de Le Sueur. Inutile de vous dire que ce discours fut vivemen: applaudi.

Quelques autres orateurs adressèrent la parole, entre autres les Rvds Pères Bush, de LeSueur, Schefford de Duluth et Fox, de St-Paul.

La convention fut alors définitivement ouverte et on procéda à la nomination des différents comités.

Le premier ordre du jour fut la passation de résolutions de condoléances sur la mort du Frère McGuiness, décédé le jour même de l'ouverture de la convention pendant l'office Divin.

Le mercredi, les membres de la convention assistèrent en corps à une messe de requiem chantée pour les membres défunts.

Les deux questions principales portées devant la convention furent celles du fonds de réserve et de la désignation du lieu où doit se tenir la prochaine convention d'état Après beaucoup de discussion sur l'opportunité de l'établissement d'un fonds de réserve, la convention décida par une majorité de 25 voix, sur la nécessité d'voir un tel fonds maais avec la restriction que ce fonds serait administré par, et sous le contrôle de chaque Etat où Province.

Quant au choix du lieu de la prochaine convention, le vote fut unanime en faveur de la ville de Fargo. Le jeudi matin, dernier jour de la convention, tous les membres assistèrent en corps aux funérailles du Frère McGuiness et elles furent des plus imposantes. Les Forestiers donnèrent dans cette occasion, le spectacle imposant d'une association d'hommes, mus par les sentiments de la fraternité et conduisant à son dernier repos celui qui naguère encore, me dit-on, était l'orgueil dela courS t-Charles dont il était un des membres.

Dans la séance de l'après-midi on procéda à l'élection des officiers avec le résultat suivant:

Chef Ranger, F. Niemeyer, de St-Paul; Vice Chef Ranger, M. McNamara, de Minneapolis; Secrétaire, G. W. Stenger, de St-Paul; Trésorier, C. V. Bélanger, de Minneapolis; Syndics, Peter Loskiel, Jamestown N. D.; M. P. Morris, St-Paul; S. M. Ash, Buffalo, Minn; John Grustch, Minneapolis; A. Schawb, LeSueur.

Après des votes de remerciements à la cour St-Charles de LeSueur ainsi qu'aux membres du clergé pour la magnifique réception faite aux délégués, et la quatrième convention de l'Etat du Minnesota prit fin.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que j'ai emporté le le meilleur souvenir de mon voyage. Ces réunions tout en laissant une bonne impression chez ceux qui y prennent part, contribuent en même temps à faire aimer davantage notre société.

Il faut avoir été témoin de l'enthousiasme et de l'attachement à l'Ordre, de nos cours sœurs, pour en apprécier toute la grandeur. Connaissant d'avance tout l'intérêt que vous portez à notre société, j'ai confiance, Messieurs et Frères, que les quelques notes que je viens de vous lire, auront pour effet de stimuler encore plus, s'il est possible, l'attachement que vous portez à la Cour Taché. A ce propos, vous voudrez bien me permettre quelques remarques qui, j'en ai la conviction, seront prises en bonne part, car elles sont dans l'intérêt des membres de notre cour.

Des sociétés nouvelles se sont implantées dans notre ville depuis quelque temps et d'autres sont en voie l'être. Nous savons tous que l'Ordre des Forestiers Catholiques assure ses membres jusqu'au montant de $3.000. Il n'y a, si je suis bien informé, que deux ou trois membres de notre cour qui portent ce montant d'assurance. Je me suis demandé souvent quel pouvait être le motif de ceux qui entrent dans de nouvelles sociétés, sans avoir préalablement pris le maximum d'assurance que nous leur accordons. Ce ne peut être, assurément, pour obtenir une augmentation de secours en maladie car, s'il en était ainsi, les frais qu'ils ont à payer, valent beaucoup plus que ce qu'ils peuvent retirer.

Ils ont à payer le prix d'initiation et des impôts trimestriels assez considérables dans une nouvelle société et cela, comme je l'ai déjà dit, sans avoir pris l'assurance de $3 000 dans notre cour. En agissant ainsi, ils font une perte directe de tous ces impôts.

Je ne veux pas ici, contester la valeur des autres sociétés; toutes ont un but louable et sont appelées à accomplir une grande somme de bien mais, je voudrais que l'on épuisât, avant d'entrer dans de nouvelles sociétés, tous les avantages offerts par l'Ordre des Forestiers Catholiques. Nous sommes aujourd'hui, une des associations catholiques la plus puissante en Amérique. Nous comptons 60,000 membres, tant aux Etats Unis, qu'au Canada. La Province de Québec seule, nous fournit un contingent de près de 15,000 membres et certes, les progrès immenses accomplis aujourd'hui, doivent nous donner confiance pour l'avenir. Je termine en vous remerciant pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant votre représentant. Vous m'avez procuré par là non seulement un voyage agréable, mais en même temps, l'avantage de me faire apprécier plus encore, la grandeur et la noblesse de ceux qui ont été les fondateurs de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Avant de terminer, je dois vous offrir mes excuses pour ne pas avoir fait un rapport plus élaboré. Je dois avouer que les matériaux m'ont quelque peu fait défaut. C'est pourquoi j'ai cru devoir faire certaines digressions dans le sujet aride que j'avais à traiter.

Veuillez croire que ce que j'ai fait, l'a été dans le but de vous être agréable en même temps que pour vous démontrer, d'une manière bien humble il est vrai, combien je vous suis reconnaissant pour les sentiments de profonde sympathie que vous m'avez toujours si généreusement témoigné.

Il se forme un nouveau parti politique en Espagne. C'est celui de senor Polavieja qui a pour programme la réorganisation financière du pays au point de vue actuel. La conviction générale est que aussitôt que le traité de paix sera signé, le cabinet Sagasta résignera et sera remplacé par un ministère Silvala ou un ministère Polavieja.

LETTRES DE M. L'ABBE CORBEIL

En route pour le Yukon

En route pour Teslin Lake, 27 juin 1898.

A S. G. Mgr L. P. A. Langevin, O. M. I, Archevêque de St-Boniface.

Monseigneur,

Je suis en route pour le lac Teslin, sur une piste plus au moins bonne, que suivent des milliers de mineurs. J'étais parti de Vancouver avec le détachement militaire, et le R. P. Gendreau devait me rejoindre à Glenora sur la rivière Stikine; mais après deux semaines de vaine attente, j'ai reçu une carte postale, me disant qu'il avait pris un autre chemin, et de le rejoindre à Selkirk. C'était plus facile à dire qu'à faire. Le colonel Evans, commandant de la force, m'avait averti qu'il avait des ordres d'Ottawa trop peu clairs pour prendre la responsabilité des dépenses de mon voyage, mais qu'il me prendrait avec lui de Teslin Lake pour me conduire à Selkirk. Le prix du *fret* de Glenora à Teslin était de $40.00 le cent. J'avais du bagage pour 200 lbs. pesant. J'ai tout laissé à Glenora, n'apportant avec moi qu'une petite valise, et faisant transporter ma chapelle pour $10.00. M. A. St. Cyr, un arpenteur du Gouvernement, m'a génereusement offert de faire le voyage avec lui jusqu'à Teslin, qu'il me nourrirait en route. J'ai accepté avec joie, car je ne savais plus comment me rendre là. M. St. Cyr a 17 chevaux pour transporter son bagage, et il n'en a pas encore assez. Je mène moi-même deux ou trois chevaux par la bride attachés l'un derrière l'autre, et je marche ainsi en tout temps et en tout chemin, 10 à 12 milles par jour. Ce ne serait pas trop de misère encore, si je n'étais obligé de porter une trentaine de livres sur mon dos. Il nous reste encore cent milles à marcher, et le plus difficile du voyage sera fait. J'espère que le bon Dieu bénira mon travail làbas et qu'il le fécondera pour récompenser les fatiques et les peines de toute sortes que j'endure dans ce voyage. C'est pour Lui seul, d'ailleurs, que je le fais; je cherche. Sa gloire, et ma propre sanctification. Je dois être heureux maintenant malgré mille difficultés, la plupart imprévues, dans l'accomplissement d'une mission féconde en fruits de salut.

Il y avait à Glenora une soixantaine de catholiques pour qui j'ai dit la messe et aux quelle j'ai adressé quelques paroles, pendant deux dimanches. Tous sont en route pour le Yukon. Sur cette route il y a des centaines de mineurs, portant sur leur dos ou dans des brouettes impossibles, leur bagage. Les misères que ces pauvres gens endurent sont inouies; beaucoup se découragent et retournent sur leurs pas, mais le plus grand nombre de ces mineurs sont aiguillonnés par le mirage des lingots, et le chemin se dore, se raccourcit dans le rêve d'une chaude imagination, malgré la poussière, la sueur, les heurts et les courbatures qui sont leur pertage de chaque jour. A Glenora, j'ai converti un franc-maçon qui m'a remis ses insignes; j'ai de plus écrit à Mgr Dontenville pour lui faire part de mes observations sur cette partie du diocèse de New Westminster. Les Canadiens-Français sont très nombreux ici; j'en rencontre à tout moment. Ils sont les plus courageux, les plus vigoureux et les plus gais. C'est un vrai bonheur quand je les rencontre. Je leur fais raconter leurs plus grandes misères, et l'on rit ensemble aux éclars. Votre toujours, reconnaissant.

O. CORBEIL ptre.

Teslin Lake, 18 juillet, 1898.

A S. G. Mgr L. P. A. Langevin O. M. I., Archevêque de St-Boniface.

Monseigneur,

Je suis enfin rendu aux bords du grand lac après avoir marché près de 200 milles, après avoir traversé à gué des rivières, des marais, des milles de boue et de mousse, content, souffrant, mais non des souffrances stériles, j'espère. C'est là, j'espère, l'expiation nécessaire à toute vie humaine qui n'est pas sans reproche. C'est un noviciat pour la vie de sacrifices qu'il faut mener dans le ministère des mines. Deo Gratias. Le bon Dieu d'ailleurs cannait les forces de chacun et nous mesure les épreuves; les miennes n'ont pas dépassé mon courage et ma volonté d'accomplir tout mon devoir. J'ai déjà donné plusieurs secours spirituels à de pauvres mineurs découragés et ils m'ont dit leur émotion en voyant un prêtre voyager comme eux, mangeant, couchant et marchant comme eux, et pour eux. C'était aussi pour moi une grande consolation de pouvoir leur dire: vos misères je les ai éprouvées, vos fatigues je les ai ressenties, vos souffrances, je les subies! Pour gagner ma nourriture sur la route, j'ai toujours conduit deux au trois chevaux que je relevais souvaient tout éclaboussé de la boue où ils s'écrasaient sous la charge qu'ils portaient. Mais j'oublierai vite tout cela, quand je rejoindrai dans une douzaine de jours, le R. P. Gendreau à Fort Selkirk. Ce ne sera pas le repos, mais le travail calme et fortifiant, en commun, et sous une direction aimée.

J'espère, Monseigneur, que votre voyage a été heureux et que vous ne m'avez pas oublié dans vos prières au tombeau des Apôtres.

Veuillez, si vous plaît, me rappeler au bon souvenir des prêtres dévoués qui vous entourent

Je demeure, Monseigneur, votre fils respectueux.

O. CORBEIL, ptre.

N. B.—Il est bon de faire savoir que le Rev. Père Gendreau avait reçu l'assurance, à Ottawa, qu'un missionnaire serait amené gratuitement par le Colonel Evans. Il y a eu évidemment un malentendu dont M. l'abbé Corbeil a été la victime.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

LE VENDREDI DE PIERRE BERNARD

No. 12

(Suite)

—Ma chère fille, ton devoir actuel est de jouir de tout ce bien-être dont nons t'avons entourée, et d'être très heureuse afin que nous le soyons aussi.

—Monsieur Pierre, reprit résolument Etiennette sans paraître avoir entendu sa mère, Monsieur Pierre, je voudrais donner quelques secours à vos pauvres, vous aider à les consoler.

Le jeune homme tressaillit. Après quelques minutes de silence, et d'une inflexion particulière et si contenue qu'elle semblait exprimer un blâme, il répondit en s'inclinant.

—Vous êtes trop bonne Mademoiselle.

—Oh! non, mais je veux le devenir. Je ne connais aucun malheureux; ayez l'obligeance de m'indiquer ce qui pourrait être utile à ceux que vous visitez.

—J'y songerai, Mademoiselle, balbutia Pierre avec un sentiment qu'il ne pouvait dominer.

Il salua très gravement et se retira écoutant en lui-même ce qu'il avait entendu: ressembler à ma sœur... m'aider... être mon aide... *mon aide inséparable*... comme il est écrit dans les livres saints... Pouvoir lui demander avec confiance, avec amour: aidez-moi à bien faire... aidez-moi! Ces deux mots vibraient en son cœur, comme une harmonie profondément douce et mélodieuse: O rêve, dissipe-toi, je ne veux même pas t'entrevoir!

Le jeune homme marchait vite pour fuir le charme dont il était involontairement pénétré.

Se dirigeant vers la demeure de son malheureux malade, il lui porta l'attendrissement joyeux de son pauvre cœur; et le questionna avec une intelligence plus attentive, plus minutieuse plus féminine en un mot.

Pierre sortit ému et un peu plus perplexe. Comment indiquer ce dont avait besoin le malade? Il ne voulait pas sous le prétexte de la charité revoir Mlle Etiennette; ce prétexte était cependant une bonne raison.

Enfin Baptiste fut chargé d'apprendre à Mlle Devillers qu'un secours de ligne serait très utile.

—Mère, tu permets que je monte à la lingerie, dit la jeune fille immédiatement.

—Certainement. Il est à propos que tu sois initiée au ménage. Depuis que tu *marches seule* ajouta en riant Mme Devillers, ta bonne *Nanie* a repris son rôle de première femme de chambre. Tu la trouveras à son poste, elle te renseignera.

Etiennette sans plus tarder monta joyeuse l'escalier de la lingerie. Bonne Nanie, comme on appelait Mlle Mélanie, rougit de tant d'honneur et de tant de plaisir.

—Oh! mon cher trésor, c'est vous.

—C'est moi, répondit gaiement Etiennette.

—Et que veut Mademoiselle, demanda respectueusement Mélanie, qui se reprochait sa familiarité.

—Nanie, je voudrais du linge très doux, un peu usé, pour un pauvre malade qui souffre d'un vilaine plaine extrêmement douleureuse.

—Est-ce pour le malade de M. Pierre, Mademoiselle.

—Oui, fit Etiennette toute rose.

—Je me suis permis d'en envoyer un peu. Madame m'a autorisée à disposer du linge qui ne peu plus servir, et, quelquefois très rarement, j'en dispose. Mais si Mademoiselle s'en mêle, ça la regardera.

Oh! chère mignonne, que c'est bien là votre place!

—Nanie, comment sais-tu que M. Pierre visite les malades?

—Parce que Baptiste l'accompagne quelquefois. C'est là son plaisir à ce brave garçon.

—Oui? Je sais qu'il est excellent.

Et devenue pensive, Etiennette pris la main de Nanie en murmurant:

—Ma bonne, il faut te marier avec Baptiste!

—Quelle idée prend à Mademoiselle!

—Mère me dit qu'il faut que je me marie... et toi aussi!

—Ce n'est pas la même chose.

—Je suis sûre que Baptiste a beaucoup d'estime pour toi; je ne l'en aime que mieux... et toi?

—Oh! moi

Après quelques minutes de silence, Mélanie ajouta:

—Je l'estime beaucoup, mais je n'aime que vous. Si Baptiste étant mon mari, tombait malade, il me faudrait le soigner nuit et jour; pas vrai? Et que Mademoiselle, malade aussi, eût besoin de moi, je ne devrais pas quitter Baptiste pour aller à elle!

—Pourquoi veux-tu que je sois malade?

—On ne sait pas, fit gravement Nanie les yeux baissés: Enfin, je ne veux pas me mettre dans ce cas-là, ce serait ma mort,

—Brave cœur!

Etiennette prenant la tête de sa bonne entre ses mains, la baisa deux ou trois fois.

—Oh! mon trésor, murmurait Nanie en pleurant et en riant tout à la fois, vous faites comme il y a quinze ans. Que Dieu bénisse votre petit cœur; que Dieu bénisse toute votre vie.

—Tu seras exaucée, ma bonne Nanie; mais en attendant voyons le linge.

—Mademoiselle, reprit Nanie en se remettant, voilà les serviettes, les taies d'oreiller, les mouchoirs de poche, le linge de corps. Tout est par case.

—C'est bien commode. Nanie, puis-je prendre ceci, cela, cela, encore?

—Chère demoiselle, il y a plus mauvais, tout cela peut se raccommoder.

—Bah! je le prends, ce sera de l'ouvrage de moins pour toi. Donne-moi un petit lien tout blanc, tout neuf... je reviendrai... Je ne te voyais plus ma Nanie, tu m'aprendras à connaître toutes ces choses.

—Oui, mon aimable trésor, vous allez devenir femme de ménage. Etiennette roula avec soin un paquet de linge fin et usé, le lia d'un nœud gracieux; souriant à Nanie, la quitta en promettant de revenir chaque semaine. Puis se retournant elle envoya comme les enfants, un baiser du bout des doigts.

Pierre écrivit à sa sœur Elisabeth, lui raconta toutes les bontés du vieil oncle et le charme de cette affection sympathique. J'avais entrevu, ajoutait-il, de plus jeunes amis, mais ils sont extrêmement occupés et n'ont pas ce qu'il me faut comme ce bon intelligent vieillard, qui prétend que mes relations lui sont agréables. Madame est toujours charmante avec moi et mademoi selle aussi. Je travaille assidûment, et deux ou trois fois je crois avoir rendu service à son père, à M. Deviller, veux-je dire; j'en suis heureux plus que je ne saurais l'exprimer. Je vois ainsi que je comprends un peu mieux ce qu'on appelle les affaires.

Pierre ne parla pas des questions d'Étiennette, ni du petit doigt levé si gentiment, et cependant c'était cela qui se présentait le plus vivement à sa mémoire. Travaillant avec ardeur, assiduité, il parvint à s'absorber dans son ingrat et rude labeur. Le dimanche suivant, chez le bon oncle Étienne, Pierre ne voulait pas jouer *triste*; et feuilletant le casier, choisit la délicieuse *Surprise d'Haydn*. Il la joua d'une façon exquise, avec la légèreté gracieuse d'une main de femme, imprégnée de mélancolie. Puis il resta devant le piano, ravi de ce délicieux chef-d'œuvre, modulant doucement quelques accords, oubliant un peu son ami. Deux mais paternelles se posèrent sur ses épaules, un bon visage s'appuya près du sien.

—Vous êtes guidé par mes souvenirs, mon cher enfant, et sans vous en douter vous les faites revivre... doux et chers en ce moment. Ne jouez plus, écoutez-moi.

Pierre se tournant, les bras croisés, écouta.

(A suivre)